



## Séparation - partage maison

Par **alone16**, le **10/08/2016** à **15:42**

Bonjour,

Je vis avec un homme depuis 10 ans. Nous avons tous les deux 1 appartement en France (un a mon nom et un a son nom) et il y a 5 ans comme nous avons eu un bébé nous avons acheté une maison (sur le Luxembourg) 60% pour moi et 40% pour lui

Nous ne sommes ni marié ni pacsé ni concubin

Au moment de l'achat de la maison la banque nous a accordé le crédit à condition que mon compte perso devienne un compte commun. ce que nous avons fait

Depuis le début du prêt je paye le crédit et à ce jour son salaire est toujours verser sur son compte perso

Je paye les factures, les impôts et les frais de la maison.

Depuis quelques mois c'est pas la grande entente entre nous et je pense à me séparer de lui

J'aimerais garder la maison et savoir combien je lui devrais (et si je suis obligé vu qu'il n'a jamais rien payé)

combien de frais de notaire pour reprendre la maison à 100%

Merci pour vos conseils qui me seront bien utiles.

Par **thomyorke88**, le **10/08/2016** à **17:51**

Bonjour,

Il va falloir prévoir un partage, dans lequel vous sera attribuée la maison et la charge du

remboursement du prêt, et où il faudra aussi faire état de la créance que vous détenez contre votre compagnon puisque si je comprends bien il ne paie pas le prêt ni les impôts sur cette maison qui pourtant lui appartient (d'ailleurs pourquoi ?)

Donc en gros ce que vous lui devez c'est 40% de la valeur de la maison, moins les sommes qu'ils vous doit compte tenu de tout ce qu'il n'a pas payé.

Quant aux frais de notaire, impossible à dire sans connaître tous les chiffres (valeur du bien, montant de prêt restant à rembourser etc...).

Par **alone16**, le **11/08/2016** à **16:55**

Re,

Mon salaire étant le plus gros c'est moi que règle les factures  
on a un crédit sur 30ans il nous reste encore 25ans a payer  
La maison a été achetée 400000euros